

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : **SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022**

30 novembre 2022

Nombre de Membres :

En Exercice : 13

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Excusés ou absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

**Etaient présents :** Mr BAUGE, Mr KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme PIGEAT, Mme VAN DE WALLE, Mme CAPPENDYCK, Mme GROS, Mr MECHINEAU, Mme MOREAU, Mr RAIMBAULT et Mme TURE

Résultat du vote :

Voix « pour » : 12

Voix « contre » : 0

Absentions : 0

**Avaient donné pouvoir :**

**Etaient absents ou excusés :** Mr DEBROYE

Date d'affichage :

30 novembre 2022

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

### 2022/44 BUDGET CCAS : DECISION MODIFICATIVE N°1

#### 7.1.2. Décisions budgétaires

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n°1, du CCAS

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article	Fonction	Libellé	PREVU		MODIFICATIONS	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<u>Chapitre 011</u>	-	<u>Charges à caractère général</u>				
<u>Comptes 60</u>	-	<u>Achats et variations de stocks</u>				
604	612	Achat d'études, prestations de service	93 550,00 €		-3 491,14 €	
<u>Comptes 62</u>	-	<u>Autres services extérieurs</u>				
6257	612	Repas des anciens	8 050,00 €		-1 000,00 €	
<u>Chapitre 012</u>	-	<u>Charges de Personnel</u>				
<u>Comptes 64</u>	-	<u>Charges de Personnel</u>				
64111	02	Rémunération principale	55 972,82 €		23 000,00 €	
<u>Chapitre 65</u>	-	<u>Autres Charges de gestion courante</u>				
<u>comptes 656</u>	-	<u>Secours</u>				
6562	5230	Aides (au chauffage)	2 000,00 €		730,00 €	
<u>Chapitre 66</u>	-	<u>Charges financières</u>				
<u>comptes 661</u>	-	<u>Charges d'intérêts</u>				
6615	01	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	380,00 €		500,00 €	

<u>Chapitre 68</u>	-	<u>Dotations aux amortissements et provisions</u>		
<u>Comptes 681</u>	-	<u>Dotat aux amortissements et aux provisions</u>		
6817	01	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	21,14 €
<u>Chapitre 013</u>	-	<u>Atténuation de charges</u>		
<u>compte 64</u>	-	<u>Charges de personnel</u>		
6419	5230	Remboursement sur rémunération	8 430,00 €	2 000,00 €
6419	612	Remboursement sur rémunération	0,00 €	3 000,00 €
<u>Chapitre 70</u>	-	<u>Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>		
706	612	Prestations de services		1 000,00 €
<u>Chapitre 74</u>	-	<u>Dotations et participations</u>		
<u>comptes 74</u>	-	<u>Dotations et participations</u>		
744	01	FCTVA	0,00 €	4 220,00 €
7478	5230	Autres attributions et participations	0,00 €	1 700,00 €
748	5230	Autres attributions et participations	350,00 €	1 420,00 €
<u>Chapitre 77</u>	-	<u>Produits exceptionnels</u>		
<u>comptes 771</u>	-	<u>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</u>		
7713	5230	Libéralités reçues	1 100,00 €	6 420,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>19 760,00 €</b>
				<b>19 760,00 €</b>

Après en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité la décision modificative n° ci-dessus.

Le Président,

Le secrétaire de séance,




Jean-Louis SALAK




Nicolas KOCH

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://cito.yens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 81.09.2022  
 Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :  
 Numéro de certificat 018-261800577